

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 12 AVRIL 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_062 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION AGIR TRANSPORT

L'an deux mille vingt deux, le douze avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 avril 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Grégory AVEROUS

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Anne-Marie ROSÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Martine LASSERRE, messieurs Pierre DOAT, Ghislain PELLIEUX, Patrick MARIE, Yves CHAPRON

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Roland GILLES), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Michel FRANQUES), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Nicole HIBERT (pouvoir à Nathalie FERRAND-LEFRANC), Thierry MALLÉ (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 AVRIL 2022

N° DEL2022_062 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION AGIR TRANSPORT

Pilote : Transports Urbains

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

L'association AGIR Transport a été créée en 1987 à l'initiative d'élus locaux en charge des transports et de la mobilité animés par la volonté de proposer aux collectivités territoriales une expertise leur garantissant une certaine liberté. AGIR veille depuis à ce que les collectivités et leurs groupements bénéficient d'une expertise indépendante en leur proposant des services et des compétences multiples.

L'association est financée par les cotisations de ses membres qui, en mutualisant des moyens, peuvent bénéficier de nombreux services. Ceux-ci sont organisés autour de trois axes : l'assistance, la formation et les échanges d'expériences.

Assistance aux adhérents

L'assistance d'AGIR est disponible selon les besoins exprimés :

- questions / réponses ;
- études simples et assistance à maîtrise d'ouvrage (dont cinq jours / an compris dans l'adhésion).

Offre de formations

Organisme de formation agréé, AGIR Formations propose une offre de plus de 160 formations pour s'adapter aux différentes problématiques rencontrées par les territoires dans le domaine des transports et du vélo. Elles s'adressent :

- aux autorités organisatrices de la mobilité : financements, contrats, marketing, aménagements, politique mobilité transport et vélos ;
- aux exploitants : ressources humaines, outils métiers, sûreté, qualité et performance du réseau.

Les formations sont ouvertes dans le cadre de la cotisation aux élus et aux agents des collectivités adhérentes et sont disponibles dans différents formats : webinaires, présentiels à Paris ou en régions, à la demande de l'adhérent sur site.

Échanges de bonnes pratiques

AGIR permet à ses adhérents de confronter leurs pratiques en matière de mobilité et d'usages des outils métiers.

- Les groupes de travail : échanges d'expériences à travers des communautés regroupées par type de métier ou d'expertise ;
- Les clubs utilisateurs : échanges autour d'un système ou d'un outil technologique, permettant aux utilisateurs de dialoguer avec les fournisseurs ;
- L'observatoire des mobilités : AGIR réalise, à la demande, des enquêtes auprès de ses adhérents pour leur permettre de comparer la performance de leur réseau. Ces données sont traitées et collectées dans le cadre de

l'observatoire des mobilités qui permet de dresser un tableau en temps réel des pratiques et usages ;

- La plateforme de communication en ligne « résO AGIR » : il s'agit à la fois d'une base de données (guides pratiques, notes, annuaire des adhérents) et d'un lieu d'échanges et de partage des pratiques et savoirs des professionnels. Ce réseau social privé permet la diffusion de notes de travail sur des thèmes d'actualité, des questions entre adhérents, d'articles de presse, d'offres d'emploi, ... ;
- Les événements : journées AGIR (conférences, salon professionnel), journées d'échanges et d'information (en collaboration avec d'autres associations - AMF, GART, Club des villes et territoires cyclables, Vélo & territoires, ... ou avec ses adhérents).

Il vous est proposé d'adhérer à l'association AGIR pour l'année 2022, le renouvellement de l'adhésion intervenant tacitement au 1^{er} janvier de chaque année,

Il vous est précisé que le montant de l'adhésion pour 2022 s'élève à la somme de 14 000 € HT, ce montant étant susceptible d'évoluer au cours des années à venir.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'adhésion à l'association AGIR Transport au titre de l'année 2022, l'adhésion se renouvelant tacitement par périodes annuelles au 1^{er} janvier.

DÉCIDE de verser le montant de l'adhésion fixée pour 2022 à 14 000 euros. Les crédits sont inscrits au budget annexe transports urbains de l'exercice en cours.

AUTORISE madame la présidente à signer la convention d'adhésion jointe à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 12 avril 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY